

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

*Séance ordinaire du 7 décembre 2021*

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le 7 décembre 2021 à 19 h au Centre des arts et de la culture, au 1470, route 277, à Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Joan Gagnon

**Messieurs les conseillers :** Guyda Deblois  
Patrick Lachance  
Fabien Lacorre  
Sébastien Ouellet  
Yannick Dion

**Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.**

**Est également présent :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de la conseillère du Conseil municipal élue suite au processus électoral 2021.
2. Ouverture de la séance.
3. Acceptation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2021.
5. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
  - 5.2 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration relative aux apparentées et aux opérations interentités pour l'année 2022 des membres du Conseil municipal et de certains gestionnaires.
  - 5.3 Confirmation des nominations - Maires suppléants - Décembre 2021 à novembre 2025.
  - 5.4 Nomination du représentant de la Municipalité de Lac-Etchemin au Conseil de la MRC Les Etchemins.
  - 5.5 Nominations sur les comités du conseil et les représentations au sein de certains organismes.
  - 5.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022.
  - 5.7 Mandat à la MRC des Etchemins - Arrangements de taxes municipales et autres tarifications.
  - 5.8 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 206-2021 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2022.
  - 5.9 Avis de motion - Règlement numéro 206-2021 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2022.
  - 5.10 Adjudication du contrat de fournitures de bureau et de papeterie - Année 2022.
  - 5.11 Acceptation du budget 2021 révisé de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins.

- 5.12 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 208-2021 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts, basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupées selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative.
- 5.13 Avis de motion - Règlement numéro 208-2021 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts, basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupées selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative.
- 5.14 Adhésion à un plan de partenariat financier au montant annuel de 3 500 \$ pour les années 2022 à 2025 avec le Moulin La Lorraine.
- 5.15 Autorisation de paiement d'une somme de 90 000 \$ à YMCO Mont-Original inc. dans le cadre de la convention intervenue avec la Municipalité de Lac-Etchemin le 13 mars 2020.
- 5.16 Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 par les municipalités du Québec.

## **6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 5.1 Adjudication du contrat pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.
- 5.2 Adjudication du contrat d'acquisition d'un camion 10 roues neuf.
- 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement et d'une benne (sur un camion 10 roues).
- 5.4 Acceptation de l'offre de services animaliers de l'Escouade Canine MRC 2017 - Année 2022.
- 5.5 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)" - Dossier numéro 00030422-1 - 28053 (12) - Année 2021.
- 5.6 Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le "Programme aide à la voirie locale - Volet - Redressement pour la réfection d'un ponceau dans le 14<sup>e</sup> Rang ainsi que du rechargement et nivellement de gravier dans la route des Sommets - Dossier no XDK98676.
- 5.7 Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le "Programme aide à la voirie locale - Volet - Accélération pour la réfection d'un ponceau dans la route du Golf et des travaux de scellement de fissures dans le 14<sup>e</sup> Rang et le rang du Mont-Original - Dossier no RHU87488.
- 5.8 Autorisation d'un emprunt au montant de 23 000 \$ à même le fonds de roulement pour le paiement d'une partie des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout dans la rue Pouliot.
- 5.9 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard.
- 5.10 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 207-2021 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard dans le cadre du "Programme FIMEAU" et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 477 200 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.
- 5.11 Avis de motion - Règlement numéro 207-2021 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard dans le cadre du "Programme FIMEAU" et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 477 200 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.
- 5.12 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2020 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- 5.13 Autorisation des signataires - Servitudes de passage Quattro Société Immobilière inc.

5.14 Affectation de 14 000 \$ du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines rues publiques pour le paiement d'une partie des travaux de réfection d'un ponceau dans la route du Golf.

**6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de novembre 2021 et du rapport comparatif.

6.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de la municipalité, une somme de 9 400 \$ pour le paiement de la part de la municipalité des services professionnels pour la vidange des boues des étangs - Secteur de la Station.

**8. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE:**

7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés.

7.2 Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2022".

7.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec l'association du "Hockey mineur Pro Lac" pour la saison 2021-2022.

7.4 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Club des générations - OTJ de la Station de Lac-Étchemin.

7.5 Autorisation d'approprier, à même l'excédent affecté accumulé "Politique culturelle" de la municipalité, une somme de 4 429 \$ au fonds général de l'année 2021.

**9. DOSSIER AUTRE(S):**

8.1

**10.** Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Étchemin

**11.** Lecture de la correspondance.

**12.** Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

a)

**13.** Période d'intervention des membres du conseil.

**14.** Période de questions des citoyens.

**15.** Levée de la séance.

**1. ASSERMENTATION DE LA CONSEILLÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLUE  
SUITE AU PROCESSUS ÉLECTORAL 2021**

---

Conformément aux exigences de la Loi sur les élections et référendums, le directeur général et secrétaire-trésorier procède à l'assermentation de Mme Joan Gagnon qui a été proclamée élue le 12 novembre dernier suite à la tenue de l'élection municipale le 7 novembre 2021.

Celle-ci est invitée à prononcer le serment solennel affirmant son engagement d'exercer sa fonction d'élue municipale conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».*

217-12-2021 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET  
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

218-12-2021 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2  
NOVEMBRE 2021**

4.

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET  
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2021 tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

5. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

219-12-2021 **CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES  
5.1 INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET  
RÉSOLU :**

DE confirmer, en date du 7 décembre 2021, le dépôt auprès du directeur général et secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, de la conseillère Joan Gagnon et des conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance, Fabien Lacorre, Sébastien Ouellet et Yannick Dion.

***Adoptée à l'unanimité.***

220-12-2021 **CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION RELATIVE  
5.2 AUX APPARENTÉES ET AUX OPÉRATIONS INTERENTITÉS POUR  
L'ANNÉE 2022 DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE CERTAINS  
GESTIONNAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET  
RÉSOLU :**

DE confirmer, en date du 7 décembre 2021, le dépôt auprès du directeur général et secrétaire-trésorier des formulaires de déclaration relative aux apparentées et aux opérations interentités des membres du Conseil municipal et certains gestionnaires, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, de la conseillère Joan Gagnon et des conseillers Patrick Lachance, Guyda Deblois, Fabien Lacorre, Sébastien Ouellet, Yannick Dion, Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers et Laurent Rheault, directeur général et secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

221-12-2021  
5.3

**CONFIRMATION DES NOMINATIONS - MAIRES SUPPLÉANTS -  
DÉCEMBRE 2021 À NOVEMBRE 2025**

---

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté, lors de la présente séance, un tableau descriptif des périodes et de l'ordre d'alternance des conseillers pour l'occupation du poste de maire suppléant pour la période s'échelonnant de décembre 2021 à novembre 2025, ceci à la demande du maire Camil Turmel;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le tableau déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier qui identifie les périodes ainsi que l'ordre d'alternance des conseillers pour l'occupation du poste de maire suppléant pour la période de décembre 2021 à novembre 2025.

***Adoptée à l'unanimité.***

222-12-2021  
5.4

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-  
ETCHEMIN AU CONSEIL DE LA MRC LES ETCHEMINS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseiller Patrick Lachance soit le représentant de la Municipalité de Lac-Etchemin au conseil de la MRC Les Etchemins.

***Adoptée à l'unanimité.***

223-12-2021  
5.5

**NOMINATIONS SUR LES COMITÉS DU CONSEIL ET LES  
REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES**

---

Considérant l'élection de nouveaux élus au sein du Conseil municipal;

Considérant la décision de tous les membres formant le nouveau conseil de partager entre-eux la représentation sur les différents comités du conseil et au sein de certains organismes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

QUE la grille descriptive des comités et des organismes municipaux ainsi que les noms des conseillers mandatés par le conseil pour le représenter soit acceptée, telle que ci-dessous détaillée;

Comités/Noms	Guyda Deblois	Patrick Lachance	Fabien Lacorre	Sébastien Ouellet	Joan Gagnon	Yannick Dion
Comité de l'aréna (3)	X	X	X			
Observateur au CA de la Coopérative de solidarité du Mont-Orignal (1)		Camil Turmel				
Comité consultatif d'urbanisme (2 dont 1 à titre de président)			X			X Président
Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (3)	X	X				X
Président du Comité de la politique familiale et responsable des questions familiales (1)	X					
Président du Comité de suivi de la politique culturelle (1)				X		
Office municipal d'habitation de Beauce-Etchemins (1)		X				
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins (1)		X				
Représentant municipal au Comité d'embellissement (1)				X		
Représentant au Comité culturel de la MRC des Etchemins (1)				X		
Représentant au Comité de la bibliothèque municipale L'Élan (1)				X		
Représentant municipal au CA de l'Éco-Parc des Etchemins (1)					X	
Représentant municipal de l'APLE (1)						X
Résidence Le Tremplin (1) (Villa Marie-Lessard Lac-Etchemin et Cœur Vaillant St-Prosper)					X	

***Adoptée à l'unanimité.***

224-12-2021  
5.6

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022 tel que préparé et déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

225-12-2021  
5.7

**MANDAT À LA MRC DES ETCHEMINS - ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES ET AUTRES TARIFICATIONS**

Considérant que des arrérages de taxes municipales pour les années 2020 et 2021 sont dus par certains contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que des avis de rappel de même qu'une mise en demeure furent expédiés aux contrevenants;

Considérant que, conformément aux articles 511 et 512 de la Loi sur les Cités et villes, une liste des citoyens ayant des arrérages de taxes a été déposée au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité mandate la MRC des Etchemins d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de mettre en vente pour taxes impayées treize (13) immeubles correspondant aux numéros matricules suivants :

<b>Matricule</b>	<b>Numéro lot</b>
- 0239-84-9376	3 603 477
- 0246-50-2400	4 341 422
- 0246-87-2248	4 341 506, 4 341 780
- 0338-05-5529	6 101 466
- 0439-29-0730	3 602 097
- 0443-66-9520	3 602 382
- 0541-84-8013	3 602 652
- 0737-82-4251	3 602 876
- 0739-38-6038	4 282 322, 4 282 324, 4 282 325
- 0937-23-2371	3 603 104
- 0937-61-5424	3 603 054
- 9841-30-1941	6 333 567
- 9945-11-9566	4 341 713

QU'au moment de la mise en vente, M. Camil Turmel, maire ou M. Laurent Rheault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé par la municipalité pour enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à l'immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.8 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2021 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller, Guyda Deblois, le projet du règlement numéro 206-2021 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2022 qui sera adopté à une séance subséquente.

5.9 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2021 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Sébastien Ouellet, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement numéro

206-2021 ayant pour objet de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2022.

---

Sébastien Ouellet, conseiller

226-12-2021  
5.10

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE - ANNÉE 2022**

---

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de trois (3) papeteries afin de recevoir des offres pour la fourniture de papeterie pour l'année 2022;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 26 novembre 2021;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant la fluctuation du prix du papier photocopieur, l'option du prix variable est privilégiée dans cette soumission. Le fournisseur s'engage à transmettre à la Municipalité de Lac-Etchemin, le changement de tarif du papier photocopieur;

Considérant que, suite à l'offre déposée, la directrice des services administratifs et financiers a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRE ET LOCALITÉ</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
BuroPro Citation inc. Montmagny	3 360,07 \$

Considérant que la directrice des services administratifs et financiers recommande l'adjudication du contrat à l'entreprise "BuroPro Citation inc." avec l'option du prix variable pour le papier photocopieur;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE le contrat pour la fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour l'année 2022 soit adjugé au soumissionnaire soit "BuroPro Citation inc." de Montmagny, conformément aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

QUE tous les coûts de livraison sont inclus dans la soumission;

QUE ces prix sont valides jusqu'au 31 décembre 2022.

***Adoptée à l'unanimité.***

227-12-2021  
5.11

**ACCEPTATION DU BUDGET 2021 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES ETCEMINS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation des Etchemins pour l'exercice financier 2021, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	147 603 \$
Dépenses :	260 594 \$
Déficit :	112 991 \$
Participation municipale au déficit (10%) :	12 299 \$

Le tout en référence au document « Rapport d'approbation de la SHQ daté du 8 novembre 2021 » déposé par le directeur général aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente résolution.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.12 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE D'AFFAIRES AUX COMMERCES, INDUSTRIES, MÉTIERS, PROFESSIONS ET ARTS, BASÉE SUR LA VALEUR ANNUELLE DES IMMEUBLES OU PARTIE DES IMMEUBLES OCCUPÉES SELON LES INFORMATIONS APPARAISSANT AU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE**

---

Il est, par la présente, présenté et déposé par Mme la conseillère, Joan Gagnon, le projet du règlement numéro 208-2021 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts, basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupés selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative qui sera adopté à une séance subséquente.

5.13 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE D'AFFAIRES AUX COMMERCES, INDUSTRIES, MÉTIERS, PROFESSIONS ET ARTS, BASÉE SUR LA VALEUR ANNUELLE DES IMMEUBLES OU PARTIE DES IMMEUBLES OCCUPÉES SELON LES INFORMATIONS APPARAISSANT AU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE**

---

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Yannick Dion, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement numéro 208-2021 amendant le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts, basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupées selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative.

---

Yannick Dion, conseiller

228-12-2021  
5.14

**ADHÉSION À UN PLAN DE PARTENARIAT FINANCIER AU MONTANT ANNUEL DE 3 500 \$ POUR LES ANNÉES 2022 À 2025 AVEC LE MOULIN LA LORRAINE**

---

Considérant la demande d'appui financier adressée à la Municipalité de Lac-Etchemin par Le Moulin La Lorraine;

Considérant que le rayonnement et la notoriété du Moulin La Lorraine en matière de culture et des arts depuis son ouverture en 2007, placent Lac-Etchemin de façon avantageuse sur la scène culturelle régionale et même provinciale et que cela constitue une belle fierté pour notre milieu;

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin consent au versement d'une aide financière au Moulin la Lorraine selon la formule d'une participation à un plan de partenariat d'une durée de quatre (4) années (2022-2023-2024 et 2025) au montant annuel de 3 500 \$.

***Adoptée à l'unanimité.***

229-12-2021  
5.15

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE SOMME DE 90 000 \$ À YMCO MONT-ORIGINAL INC. DANS LE CADRE DE LA CONVENTION INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN LE 13 MARS 2020**

---

Considérant que l'entreprise YMCO Mont-Original inc. a répondu à l'ensemble des obligations inscrites à la « Convention intervenue avec Municipalité de Lac-Etchemin le 13 mars 2020 » concernant le paiement du coût des travaux pour la mise aux normes de l'étang aéré, propriété de la municipalité, situé au Mont-Original;

Considérant que l'entreprise YMCO Mont-Original inc. a remis toute les pièces justificatives et preuves de paiements et que son ingénieur a transmis à la municipalité le certificat de conformité des travaux ainsi que les plans et documents afférents incluant le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET  
RÉSOLU :**

D'autoriser le versement unique et final d'une somme de 90 000 \$ à YMCO Mont-Original inc. en contrepartie de la réalisation complète de leurs engagements et de leurs obligations envers la Municipalité de Lac-Etchemin dûment inscrits à la convention signée par les parties le 13 mars 2020;

QUE cette somme sera payée à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité.

***Adoptée à l'unanimité.***

230-12-2021  
5.16

**DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023 PAR LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET  
RÉSOLU :**

De confirmer le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier auprès du Conseil municipal, des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 par les municipalités du Québec.

***Adoptée à l'unanimité.***

**6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

231-12-2021  
6.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES ANALYSES DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

---

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de trois (3) firmes spécialisées pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>EAU POTABLE (3 RÉSEAUX)</b>						
NO	DESCRIPTION	Quantité annuelle approx.	Agat Laboratoires Québec		Euro fins Environex Québec	
			Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
1	Coliformes totaux	168	46.00 \$	7 728.00 \$	9.90 \$	1 663.20 \$
2	Bactéries atypiques	168	11.50 \$	1 932.00 \$	avec colif. totaux	0.00 \$
3	EColi (dénombrement)	168	inclus	0.00 \$	9.90 \$	1 663.20 \$
4	EColi (Pres/Abs)	168	46.00 \$	7 728.00 \$	9.90 \$	1 663.20 \$
5	Coliformes fécaux	184	46.00 \$	8 464.00 \$	16.20 \$	2 980.80 \$
6	EColi - eau brute	12	55.00 \$	660.00 \$	9.90 \$	118.80 \$
7	Phosphore total (eau brute)	12	57.50 \$	690.00 \$	41.00 \$	492.00 \$
8	Turbidité	36	34.50 \$	1 242.00 \$	12.60 \$	453.60 \$
9	Bromates	4	287.50 \$	1 150.00 \$	101.30 \$	405.20 \$
10	THM	4	115.00 \$	460.00 \$	54.00 \$	216.00 \$
11	Plo mb e t c uiv re	8	69.00 \$	552.00 \$	38.70 \$	309.60 \$
12	Nitrate s e t nitrite s	9	46.00 \$	414.00 \$	19.80 \$	178.20 \$
13	Physico-chimiques (couleur vraie, dureté totale, alcalinité, ph)	1	172.50 \$	172.50 \$	72.20 \$	72.20 \$
14	Physico-chimie inorganique non ozonée	3	232.50 \$	697.50 \$	135.00 \$	405.00 \$
<b>EAU BRUTE</b>						
15	EColi	24	55.00 \$	1 320.00 \$	9.90 \$	237.60 \$
16	Entérocoques	12	55.00 \$	660.00 \$	14.90 \$	178.80 \$
17	Phosphore trace	6	115.00 \$	690.00 \$	41.00 \$	246.00 \$
18	Coliformes totaux	12	46.00 \$	552.00 \$	9.90 \$	118.80 \$
19	Bactéries atypiques	12	11.50 \$	138.00 \$	avec colif. totaux	0.00 \$
				<b>35 250.00 \$</b>		<b>11 402.20 \$</b>
<b>EAUX USÉES (3 RÉSEAUX)</b>						
NO	DESCRIPTION	Quantité annuelle approx.	Agat Laboratoires Québec		Euro fins Environex Québec	
			Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
20	Coliformes fécaux	28	46.00 \$	1 288.00 \$	16.20 \$	453.60 \$
21	Entérocoques	12	57.50 \$	690.00 \$	18.00 \$	216.00 \$
22	DBO5 Affluent (30)	84	40.50 \$	3 402.00 \$	19.80 \$	1 663.20 \$
23	DBO5 Effluent (54)					
24	DCO Affluent (30)	84	40.50 \$	3 402.00 \$	19.80 \$	1 663.20 \$
25	DCO Effluent (54)					
26	MES Affluent (30)	84	34.50 \$	2 898.00 \$	14.90 \$	1 251.60 \$
27	MES Effluent (54)					
28	Azote ammoniacal	54	46.00 \$	2 484.00 \$	19.80 \$	1 069.20 \$
29	pH	54	23.00 \$	1 242.00 \$	10.00 \$	540.00 \$
30	Phosphore total	49	57.50 \$	2 817.50 \$	19.40 \$	950.60 \$
31	Daphnie	4	253.00 \$	1 012.00 \$	158.00 \$	632.00 \$
32	Traite (96 h sans ajustement de PH et à concentration unique)	4	483.00 \$	1 932.00 \$	222.30 \$	889.20 \$
				<b>21 167.50 \$</b>		<b>9 328.60 \$</b>
Transport des échantillons d'eau		52	51.50 \$	2 678.00 \$	25.00 \$	1 300.00 \$
So us-to tal de la soumission annuelle (avant taxes) :				<b>59 095.50 \$</b>		<b>22 030.80 \$</b>
				<b>x 2 ans</b>		<b>x 2 ans</b>
To tal de la soumission - période de 2 ANS (avant taxes) :				<b>118 191.00 \$</b>		<b>44 061.60 \$</b>
TPS :				<b>5 909.55 \$</b>		<b>2 203.08 \$</b>
TVQ :				<b>11 789.55 \$</b>		<b>4 395.14 \$</b>
To tal de la soumission - période de 2 ANS (avec taxes) :				<b>135 890.10 \$</b>		<b>50 659.82 \$</b>

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat des analyses de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 à l'entreprise "Eurofins Environex" selon la liste de prix soumis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie à l'entreprise "Eurofins Environex" le contrat des analyses de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

**Adoptée à l'unanimité.**

232-12-2021  
6.2

## **ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES NEUF**

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'un camion 10 roues neuf;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour l'achat d'un camion 10 roues neuf ;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 4 novembre 2021;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes;

Considérant que, suite aux offres déposées, le coordonnateur aux travaux publics a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRE ET LOCALITÉ</b>	<b>MARQUE</b>	<b>MODÈLE</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
Le Centre du Camion (Beauce) Saint-Georges	International	HX620-SBA	2023	249 783,19 \$
GloboCam Québec-Lévis	Western Star	49X	2023	218 452,50 \$

Considérant que le coordonnateurs aux travaux publics, après étude des soumissions conformes, recommande l'adjudication du contrat à "GloboCam" pour l'achat d'un camion 10 roues neuf;

Considérant que de légers changements ont été apportés au devis du camion suite à l'ouverture des soumissions selon les prix suivants confirmés par GloboCam :

- Les roues en aluminium arrière auront l'option Duraflange au coût de 919,80 \$ (taxes incluses);
- Les batteries seront relocalisées à l'extérieur à l'arrière de la cabine du côté droit;
- Le siège passager sera "Hi-Back Tool box" avec la finition diamant "stich" avec logo au coût de 287,44 \$ (taxes incluses);
- L'extension de frame avant au coût de 1 034,78 \$ (taxes incluses);

Pour un coût total additionnel de 2 242,02 \$ (taxes incluses);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accorde au soumissionnaire conforme soit "GloboCam", le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf conformément aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

QUE le conseil accepte les changements apportés au devis du camion pour un montant de 2 242,02 \$ (taxes incluses) pour un grand total de 220 694,52 \$ (taxes incluses).

**Adoptée à l'unanimité.**

233-12-2021  
6.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET D'UNE BENNE (SUR UN CAMION 10 ROUES)**

---

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'équipements de déneigement et d'une benne sur un camion 10 roues neuf;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour l'achat d'équipements de déneigement et d'une benne sur un camion 10 roues neuf;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 2 décembre 2021;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes;

Considérant que, suite aux offres déposées, le coordonnateur aux travaux publics et la directrice des services administratifs et financiers ont étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRE ET LOCALITÉ</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
Services d'équipements GD inc. Saint-Augustin-de-Desmaures	147 078,32 \$
Phil Larochelle Équipement inc. Québec	157 343,44 \$
Groupe Deziel (Quéflex Québec) Québec	204 313,86 \$

Considérant que le coordonnateurs aux travaux publics et la directrice des services administratifs et financiers recommandent l'adjudication du contrat à l'entreprise "Services d'équipements GD inc." pour l'achat d'équipements de déneigement et d'une benne sur un camion 10 roues neuf;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accorde au soumissionnaire conforme soit "Services d'équipements GD inc.", le contrat pour la fourniture d'équipements de déneigement et d'une benne sur un camion 10 roues neuf conformément aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

234-12-2021  
6.4

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES ANIMALIERS DE L'ESCOUADE CANINE MRC 2017 - ANNÉE 2022**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre de services animaliers de l'Escouade Canine MRC 2017, ceci en référence à l'offre de service transmise à la Municipalité de Lac-Etchemin le 20 octobre 2021, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

235-12-2021  
6.5

**ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)" - DOSSIER NUMÉRO 00030422-1 - 28053 (12) - ANNÉE 2021**

---

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin approuve les dépenses d'un montant de 207 507 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

***Adoptée à l'unanimité.***

236-12-2021  
6.6

**RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE "PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - REDRESSEMENT" POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU DANS LE 14<sup>E</sup> RANG AINSI QUE DU RECHARGEMENT ET NIVELLEMENT DE GRAVIER DANS LA ROUTE DES SOMMETS - DOSSIER NO XDK98676**

---

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 18 juin 2021 au 30 novembre 2021;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensés (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

**POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

***Adoptée à l'unanimité.***

237-12-2021  
6.7

**RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE  
D'UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE "PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE - VOLET - ACCÉLÉRATION" POUR LA RÉFECTION D'UN  
PONCEAU DANS LA ROUTE DU GOLF ET DES TRAVAUX DE SCHELLEMENT  
DE FISSURES DANS LE 14<sup>E</sup> RANG ET LE RANG DU MONT-ORIGNAL -  
DOSSIER NO RHU87488**

---

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 22 juin 2021 au 30 novembre 2021;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensés (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

**POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

***Adoptée à l'unanimité.***

238-12-2021  
6.8

**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 23 000 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT POUR LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LA RUE POULIOT**

---

Considérant que la municipalité avait prévu lors de ses prévisions budgétaires le financement par le fonds de roulement pour le paiement d'une partie des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout;

Considérant que les travaux sont quasiment tous réalisés à la fin du mois de novembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité emprunte un montant net de 23 000 \$ à son fonds de roulement pour le financement d'une partie des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout dans la rue Pouliot pour une période de dix (10) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé le 1<sup>er</sup> mai de chaque année à compter de 2022 jusqu'à 2031 inclusivement à raison de 2 300 \$ par année.

***Adoptée à l'unanimité.***

239-12-2021  
6.9

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE BERNARD**

---

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide gouvernementale dans le programme FIMEAU pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard et qu'il est nécessaire d'avoir des plans et devis et un rapport des travaux effectués pour obtenir la subvention;

Considérant que quatre (4) firmes ont été approchées mais que seulement deux (2) ont déposé une offre de service, soit celle de la firme "EQIP Solutions Génie" qui s'élève à 14 000 \$ (plus les taxes applicables) et de la firme "Tetrtech QI inc." à 11 000 \$ (plus les taxes applicables). Les services inclus dans ce prix sont la réalisation des plans et devis et la préparation de l'avis de conformité et les plans à remettre au Ministère dans le cadre du programme; la partie surveillance de chantier sera facturée selon les taux horaires proposés;

Considérant que ce montant sera payé à 80% par le programme FIMEAU;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à "Tetrtech QI inc." la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard pour un montant 11 000 \$ plus les taxes applicables, qui sera payé à 80% par le programme FIMEAU et le 20% restant sera payé par le fonds général.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.10

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2021 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE BERNARD DANS LE CADRE DU "PROGRAMME FIMEAU" ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME**

**N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 477 200 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller, Patrick Lachance, le projet du règlement numéro 207-2021 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard dans le cadre du "Programme FIMEAU" et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 477 200 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.

6.11

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2021 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE BERNARD DANS LE CADRE DU "PROGRAMME FIMEAU" ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 477 200 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement numéro 207-2021 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard dans le cadre du "Programme FIMEAU" et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 477 200 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.

---

Guyda Deblois, conseiller

240-12-2021  
6.12

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2020 SELON LES EXIGENCES DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2020;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 11 novembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin portant sur les résultats obtenus pour l'année 2020.

***Adoptée à l'unanimité.***

241-12-2021  
6.13

**AUTORISATION DES SIGNATAIRES - SERVITUDES DE PASSAGE QUATTRO SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer le contrat pour des servitudes de passage avec Quattro Société Immobilière inc.

***Adoptée à l'unanimité.***

242-12-2021  
6.14

**AFFECTATION DE 14 000 \$ DU FONDS RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES RUES PUBLIQUES POUR LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN PONCEAU DANS LA ROUTE DU GOLF**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE soit affecté au fonds général de l'année 2021 un montant de 14 000 \$ provenant du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines rues publiques pour le paiement d'une partie des travaux de réfection d'un ponceau dans la route du Golf.

***Adoptée à l'unanimité.***

**7. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

**7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021 ET DU RAPPORT COMPARATIF**

---

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de novembre 2021 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

243-12-2021  
7.2

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 9 400 \$ POUR LE PAIEMENT DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS - SECTEUR DE LA STATION**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 9 400 \$, pour le paiement de la part de la municipalité des services professionnels pour la vidange des boues des étangs - secteur de la Station, au fonds général de l'année 2021 pour le paiement de la part de la municipalité (28%) des services professionnels pour la vidange des boues des étangs.

***Adoptée à l'unanimité.***

**8. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

244-12-2021  
8.1

**CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés ainsi que la durée de leur mandat :

**Membre d'office :**

M. Guyda Deblois, RQFA et conseiller municipal;  
(Il agit comme président du comité)

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;  
(Il agit comme personne-ressource et secrétaire)

**Représentants de la population :**

Siège no. 1	Mme Annie Gagné	(décembre 2021 à novembre 2023);
Siège no. 2	M. Gilles Neault	(décembre 2020 à novembre 2022);
Siège no. 3	Mme Germaine Lessard	(décembre 2021 à novembre 2023);
Siège no. 4	Mme Sabrina Lamontagne	(décembre 2020 à novembre 2022);
Siège no. 5	Mme Josée Lévesque	(décembre 2021 à novembre 2023);
Siège no. 6	M. Florent Pelletier	(septembre 2021 à novembre 2022).

***Adoptée à l'unanimité.***

245-12-2021  
8.2

**AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME "EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022"**

---

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2022 incluant l'accessibilité aux jeunes différents;

Considérant que le nombre élevé de participants et le site demandent une coordination particulière pour la sécurité des enfants compte tenu de la proximité du lac;

Considérant que nous sommes désormais certifiés par l'Association des camps du Québec;

Considérant que le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, a reconduit le programme "Emplois d'été pour l'année 2022";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'été 2022" afin de permettre l'engagement de deux animateurs de camp de jour et de deux animateurs camp de jour pour des jeunes avec un handicap;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

***Adoptée à l'unanimité.***

246-12-2021  
8.3

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DU "HOCKEY MINEUR PRO LAC" POUR LA SAISON 2021-2022**

---

Considérant le désir commun de la municipalité et de l'association du "Hockey mineur Pro Lac" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'association du "Hockey mineur Pro Lac" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2021-2022.

***Adoptée à l'unanimité.***

247-12-2021  
8.4

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DES GÉNÉRATIONS - OTJ DE LA STATION DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant le consentement réciproque des dirigeants du Club des générations - OTJ de la Station de Lac-Etchemin et de la Municipalité de Lac-Etchemin à parapher un

protocole d'entente concernant certaines conditions et modalités relatives au versement d'une aide financière annuelle;

Considérant qu'il est important de déterminer les termes et les conditions d'une collaboration respective afin d'établir des liens harmonieux de coopération visant l'atteinte des objectifs préétablis par le Club des générations - OTJ de la Station de Lac-Etchemin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le protocole d'entente proposé et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole d'entente à intervenir entre le Club des générations - OTJ de la Station de Lac-Etchemin et la municipalité et d'en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

***Adoptée à l'unanimité.***

248-12-2021  
8.5

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ  
ACCUMULÉ "POLITIQUE CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ, UNE  
SOMME DE 4 429 \$ AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2021**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET  
RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent affecté accumulé "Politique culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 4 429 \$ au fonds général de l'année 2021 pour consolider les dépenses des activités réalisées dans le cadre de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins.

***Adoptée à l'unanimité.***

**9. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

9.1 Aucun point pour cet item.

249-12-2021  
10.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour novembre 2021 pour la somme de 550 256,96 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 428 394,15 \$ et déboursés directs : 121 862,81 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général et secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

11. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

12. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

**SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)**

Aucun point pour cet item.

13. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour compléter, M. le maire Camil Turmel s'adresse aux gens présents dans la salle concernant certains dossiers majeurs qui retiendront l'attention du Conseil municipal au cours du présent mandat.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

- Monsieur Simon Jolin qui représente un groupe de citoyens résidant dans le 12<sup>e</sup> Rang, présente une demande au Conseil à l'effet de prioriser la réfection de l'infrastructure routière et le pavage d'une portion du 12<sup>e</sup> Rang sur une distance d'environ 2 km à partir du début du chemin non asphalté pour se terminer au chemin déjà asphalté longeant les propriétés du Lac Raquette. Aussi, il est demandé d'inscrire ces travaux au plan triennal d'immobilisations 2022-2024 de la Municipalité de Lac-Etchemin.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45 l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sébastien Ouellet propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER